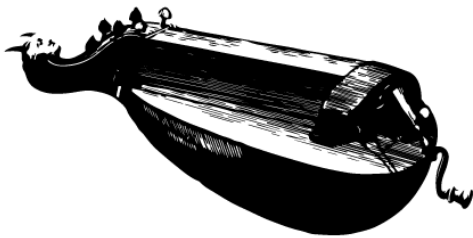


Première édition

2021

Politique de développement durable

FESTIVAL  
**CHANTS**  
DE  
**VIELLES**



Marie-Eve Lachance-Foisy

01/01/2021

# Table des matières

Objet .....	2
Définitions .....	2
Champ d'application .....	3
Principes directeurs .....	3
Orientations.....	5
Gestion responsable d'évènements durables .....	5
Approvisionnement responsable.....	5
Alimentation et eau .....	5
Transport et énergie .....	5
Gestion des matières résiduelles.....	6
Participation au mouvement citoyen .....	6
Promouvoir la culture traditionnelle .....	6
Information, sensibilisation et éducation .....	6
Mise en œuvre.....	7
Rôles et responsabilités.....	7
Entrée en vigueur.....	7

# Objet

Depuis ses tout débuts, Chants de Vieilles est conscient des répercussions potentielles de ses activités sur l'environnement et s'est donné la mission de devenir un exemple de bonne conduite au niveau du développement durable (DD) dans la Vallée-du-Richelieu et conduire la société vers la durabilité. La politique s'inscrit dans le désir de consolider les démarches de développement durable et vise à minimiser l'empreinte écologique du festival, maximiser les retombées sociales positives de ses activités et sensibiliser toutes les parties prenantes aux saines pratiques de gestion responsable. La présente politique vient démontrer l'engagement de l'organisation à gérer efficacement ses impacts et à améliorer continuellement son rendement environnemental par la promotion de meilleures pratiques de développement durable.

## Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants sont ainsi définis :

**Activité**, n.f. Ensemble des actions diverses menées dans un secteur, ou qui se manifestent dans un lieu.

**Biologique**, adj. Se dit d'un produit, généralement alimentaire, obtenu sans l'utilisation quasi-totale de substances chimiques ou artificielles.

**Communauté**, n.f. Groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs.

**Développement durable**, n. m. Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs en s'appuyant sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

**Évènement**, n.m. Activité ou ensemble d'activités incluant les activités commerciales ou professionnelles, se déroulant de façon ponctuelle selon une programmation notamment autour d'un produit, d'une ressource, d'un thème.

NOTE – Dans le cadre de la présente politique, on parle d'évènement à caractère culturel, soit un festival musical.

**Fournisseur**, n.m. Personne physique ou morale qui fournit un produit ou un service à l'organisation de l'évènement et pour lesquels elle obtient une compensation.

**Gaz à effet de serre**, n.m. Gaz (dioxyde de carbone, méthane, ozone...) présents dans l'atmosphère, qui absorbent le rayonnement infrarouge et contribuent à l'effet de serre.

**Gestion responsable d'évènements**, n. f. Gestion d'un évènement dont le but est de favoriser la prise en compte des principes de développement durable de la planification jusqu'à la présentation des bilans.

**Impact environnemental**, n.m. Ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa « fin de vie ».

**Intergénérationnel**, adj. Qui se produit, concerne les relations entre les générations.

**Partenaire**, n.m. Personne, groupe, collectivité, organisme ou entité avec laquelle on s'associe ou on s'allie pour réaliser une action commune dans une affaire, une entreprise, une négociation ou un projet.

**Participants**, n.m. **Participante**, n.f. Personne physique ou morale, spécialiste ou non, qui s'investit concrètement durant la tenue d'un événement.

**Pollution atmosphérique**, n.f. La pollution de l'air est une altération de la qualité de l'air pouvant être caractérisée par des mesures de polluants chimiques, biologiques ou physiques. Elle peut avoir des conséquences préjudiciables à la santé humaine, aux êtres vivants, au climat, ou aux biens matériels.

**Ressource**, n.f. Source ou approvisionnement à partir de laquelle un avantage est produit et qui a une utilité et une valeur. Les ressources peuvent être globalement classées en fonction de leur disponibilité - elles sont classées en ressources renouvelables et non renouvelables.

**Utilisateur**, n.m., **Utilisatrice**, n.f. Personne qui utilise une machine, un appareil, un service.

NOTE – Dans le cadre de la présente politique, l'utilisateur est le spectateur, le public.

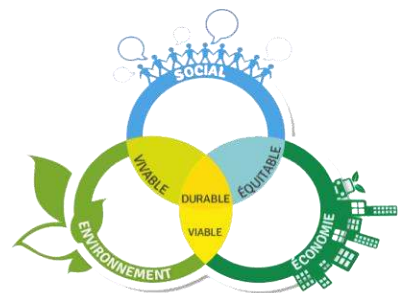
## Champ d'application

La présente politique s'adresse aux employés, bénévoles, le comité organisateur et le conseil d'administration.

## Principes directeurs

Le développement durable a comme objectif de repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature. C'est une aspiration que partage un nombre grandissant d'organisations et d'individus qui cherchent à répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le DD est une vision de long terme qui met de l'avant le caractère indissociable des trois points d'ancrage, soit le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique. Les principes ci-dessous sont issus de la loi sur le développement durable et sont ceux sur lesquels l'organisation s'appuie pour choisir les orientations en matière de développement durable proposé par cette politique.



## ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus.

## EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

## PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

## ACCÈS AU SAVOIR

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

## PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

## RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

## PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.



# Orientations



## Gestion responsable d'évènements durables

Objectifs :

### Approvisionnement responsable

Encourager une économie locale en choisissant de travailler avec des partenaires locaux et ainsi améliorer la prospérité de la région. Favoriser les produits et les services à forte valeur environnementale et sociale en considérant l'impact global de l'acquisition de biens et services.

Une priorité sera accordée à des produits/biens/services :

- Locaux
- Biologiques et équitables
- Possédant une certification environnementale reconnue
- Réutilisables
- Recyclables
- En quantité nécessaire
- Limitant les impacts environnementaux liés au déplacement
- Peu ou pas emballés

### Alimentation et eau

Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources alimentaires en réduisant le gaspillage alimentaire, la consommation et la quantité d'eau usée générée par les activités. Privilégier les aliments biologiques et locaux et favoriser une alimentation de proximité.

Les éléments suivants seront considérés :

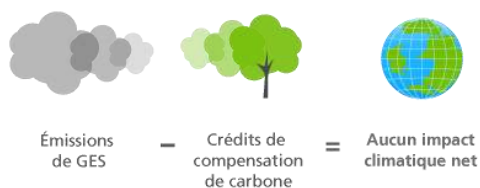
- Choix de restaurateurs locaux
- Privilégier les aliments biologiques et locaux
- Offrir des options végétariennes et végétaliennes

### Transport et énergie

Limiter l'impact des déplacements et diminuer la consommation d'énergie pour restreindre la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités. Encourager les transports à haute efficacité énergétique.

Les critères suivants seront considérés :

- Sensibiliser les utilisateurs aux différents transports durables
- Compenser une partie des émissions générées



## Gestion des matières résiduelles

Appliquer les principes des 4RVE (repenser, réduire à la source, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer de façon sécuritaire et en réduisant l'impact sur l'environnement) dans toutes nos sphères d'activités et optimiser les pratiques pour tendre vers un objectif *zéro déchet*.

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Réduire au minimum la production de déchet
- Permettre le tri des matières résiduelles sur place
- Viser certains objectifs de performance environnementale
- Utiliser des gobelets réutilisables

## Participation au mouvement citoyen

Objectifs :

Promouvoir la culture traditionnelle

Cultiver les échanges intergénérationnels et tisser des liens entre des membres de la communauté par l'accès au savoir musical et à sa protection. Tout cela afin de favoriser l'épanouissement des tous les participants et utilisateurs.



Les éléments suivants seront priorisés :

- Mettre en place des mécanismes de communication entre le public et le festival
- Tarif familial compétitif
- Tarif spécial pour les résidents de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Information, sensibilisation et éducation

Sensibiliser les parties prenantes au développement durable, informer le grand public sur les initiatives entreprises par l'organisation et éduquer les employés et les festivaliers aux bonnes pratiques de façon à distinguer l'organisation par ses performances en développement durable.

Les initiatives suivantes seront à prioriser :

- Faire la promotion des meilleures pratiques de développement durable auprès des participants et des fournisseurs;
- Mettre en place une brigade verte;
- Communiquer efficacement l'engagement de l'entreprise dans la communauté;
- Participer au développement, à la diffusion et à la transmission d'un univers musical et un héritage culturel.

## Mise en œuvre

Dans le cadre de la préparation de la présente politique, Chants de Vieilles a engagé une agente en développement durable pour effectuer un diagnostic complet des pratiques de développement durable dans ses activités. D'abord, une évaluation des pratiques actuelles permettra de dresser un bilan de départ, et ainsi mieux cibler les possibilités d'amélioration. Un plan d'action sera ensuite élaboré en fonction des orientations énoncées dans la présente politique. Chaque objectif recensera des actions à mettre en place avec des cibles et des indicateurs afin de soutenir les efforts dans la gestion responsable d'événements.

## Rôles et responsabilités

Un comité de développement durable devra être mis sur pied et sollicité dans la mise en œuvre de la présente politique. Sans comité, la présidente Madame Geneviève Nadeau et le chef logistique Nicolas Boulerice seront responsables de faire appliquer la politique.

## Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## RÉFÉRENCES

Equiterre. (2010). Politique de développement durable. Repéré à [https://www.equiterre.org/sites/fichiers/divers/Politique\\_DD\\_Equiterre\\_2010\\_v24.pdf](https://www.equiterre.org/sites/fichiers/divers/Politique_DD_Equiterre_2010_v24.pdf)

Espace pour la vie. (2020) Politique de développement durable. Repéré à <https://espacepurlavie.ca/politique-de-developpement-durable>

Festivals d'été de Québec. (2019) Développement durable. Repéré à <https://www.feq.ca/FEQ/FEQ-durable/Developpement-durable>

Institut Technologique de Blekinge. (2007) Guide stratégique – Le festival musical durable. Repéré à [http://www.zone51.net/site/images/stories/zone-ecolo/Le\\_festival\\_musical\\_durable-Institut\\_Technologique\\_de\\_Blekinge-2007.pdf](http://www.zone51.net/site/images/stories/zone-ecolo/Le_festival_musical_durable-Institut_Technologique_de_Blekinge-2007.pdf)